

Mairie d'Aureville

4 place du Village

31 320 AUREVILLE

Téléphone : 05 61 76 30 29

Fax : 05 61 76 41 36

Email : mairie.aureville@wanadoo.fr

Compte Rendu de la réunion Du conseil municipal d'AUREVILLE



Aureville



Mairie

Mardi 26 avril 2016

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE

Sujets avec débat

PROJET DU LOTISSEMENT

tarification de la garderie scolaire

tarification de La cantine scolaire

SIVURS

DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DU SDEHG

cdg 31

TRAVAUX HANGAR

Vie Communale

Commission Urbanisation/Voies/Travaux

Commission Ecole/Sport/Associations

CCAS

Vie INTERCommunale

SICOVAL

QUESTIONS DIVERSES

les Rendez-vous

Réunion du Conseil Municipal du 26 avril 2016

CM 2016-05

Ouverture de séance : 20 heures 30.

Présents :

CASSAN Christine
CAMUS Gabriel
SOLEIL Philippe
PAGANI-CABANNE Florence
LANDREA Benoît
BUFF Florence
TARROUX Francis
ESPIC Xavier
MOUMIN Jean-Marc
SALEIL Georges
MANENT Corinne

Absents excusés

PIQUET Marcelle
RIOCROS Jean-Pierre
BACCHIN Patrice
GILLES André

Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du 29 mars 2016.**
 - **Sujets avec débats**
 - **Projet lotissement : choix de l'aménageur**
 - **Tarification de la garderie scolaire**
 - **Décision avenir SIVURS**
 - **Diagnostic énergétique proposé par le SDEHG**
- **Vie Communale**
 - **Compte rendu des activités communales**
- **Vie Intercommunale.**
 - **Compte rendu des activités intercommunales**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2016 à 20h30.

Membres en exercice : 15 / Présents : 11 / Pouvoir : 1 / Votants : 12

Monsieur GILLES André a donné un pouvoir à Madame Florence PAGANI-CABANNE.

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

Madame MANENT Corinne a été désignée secrétaire de séance.

SUJETS AVEC DEBAT

PROJET DU LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait le point du projet de lotissement.

Il rappelle que plusieurs aménageurs ont été contactés, qu'une convention d'aménagement a été transmise à quatre d'entre eux dont la proposition avait retenue l'attention du Comité de Pilotage du lotissement et de la commission communale « Urbanisation » sur deux critères essentiels : le prix et la valeur architecturale et technique du projet.

EMERGENCE – ARP FONCIER – SEN – D'PROM.

EMERGENCE s'est désisté du projet. ARP FONCIER, SEN et D'PROM ont élaboré un nouveau projet se conformant au cahier des charges.

Ces nouveaux dossiers ont été examinés par le comité du pilotage et la commission communale « Urbanisation ».

Monsieur Francis TARROUX rappelle au Conseil Municipal le plan qui avait été élaboré par le Sicoval et qui a servi de base de départ au projet et le plan qui a été fourni avec la convention.

Il présente ensuite les propositions technique et financière par les 3 aménageurs retenus.

	D-PROM	ARP Foncier	SEN
Option 1 : Achat terrain	Offre 1 : 2250K€ (21 lots+8abordables) (-TVA : 1875K€)	Offre 1: 2250K€ (21 lots+8abordables) (-TVA : 1875K€)	Offre 1 : 2230K€ (21 lots+8abordables) (-TVA : 1858K€)
Option 2 : Avec ODF (lots à vendre)	29 lots : 1650K€ + 8 à prix abord soit env. 2370€ (-TVA : 1975K€)	29 lots : 1600K€ + 8 à prix abord soit env. 2320K€ (-TVA : 1933K€)	Pas d'offre ODF
Qualité réponse	- Analyse technique la plus aboutie - Proposition détaillée (devis) - Aménagement carrefour	- Offre financière « fluctuante » - Analyse technique limitée	- Qualité étude architecturale aménagement global - Proposition voirie intéressante - Diversité surface des lots
A revoir		- Analyse technique plus poussée - Proposition technique détaillée - Calendrier à clarifier	- Pente voirie / Piétonnier - Proposition tech détaillée
Expérience Références	Connu sur projet plus petit	Satisfaisant	Expérience projets avec pente

Le conseil débat sur les différentes propositions et constate que la société SEN n'a pas fait de proposition avec ODF (petits lots à vendre directement par la mairie).

- ✓ Monsieur le Maire pose une première question : La mairie doit-elle garder la commercialisation des 8 lots à prix abordables ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de réserver la commercialisation des 8 petits lots à la commune, à condition que l'aménageur qui sera choisi, les commercialise gratuitement en cas de difficulté à trouver des acquéreurs.

- ✓ 2eme question : Si l'on considère que les 3 propositions qui ont retenu notre attention, ont les mêmes critères (même prix et ODF), quel aménageur choisiriez vous ?

- SEN : 1 voix
- DPROM : 6 voix
- ARP Foncier : 3 voix
- Abstentions : 2

Choix de l'aménageur du futur lotissement

CM-05-2016 - 24/01

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal le projet de création d'un lotissement au lieu dit Sabatéry, sur la parcelle située au droit du rond point d'intersection des départementales RD25, RD35 et RD35c.

A la majorité, le Conseil Municipal :

- Décide de choisir la Société **DPROM domiciliée à TOURNEFEUILLE, 22 boulevard Vincent Auriol**, comme aménageur du futur lotissement.
- Accepte l'offre de DPROM d'un montant de 1 650 000 € TTC, en numéraire, accompagné de la livraison des 8 lots à prix abordables viabilisés estimés à environ 720 000€ pour la vente d'un terrain d'environ 3ha.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

TARIFICATION DE LA GARDERIE SCOLAIRE

CM-05-2016 - 27/03

Monsieur le Maire rappelle la réunion du Conseil Municipal du 29 mars 2016 et le débat budgétaire pour le vote du BP 2016.

Il a été décidé à la majorité, de mettre en place dès la rentrée 2016, le service de la garderie scolaire payant.

Madame Florence BUFF présente un tarif abordable pour les parents et dont la gestion soit simplifiée pour le personnel par le biais de forfaits.

L'inscription se ferait à l'année avec possibilité de changer de régime à chaque vacance. La facturation serait établie, comme pour la cantine, à chaque vacance scolaire.

Mise en place du tarif de la garderie scolaire – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 – Modalités d'application.

CM-05-2016 - 25/02

Monsieur le maire rappelle que la commune offre actuellement un service de garderie scolaire gratuite aux élèves d'Aureville. L'accueil est assuré le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h à 19h, le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi et le mercredi de 11h à 12h30 en période de classe et se tient dans la salle de garderie scolaire.

Devant les difficultés que rencontrent la commune à équilibrer le BP 2016, le Conseil Municipal à la majorité a décidé de rendre le service de la garderie scolaire payant à compter de la rentrée 2016/2017.

Après en avoir débattu, la grille tarifaire suivante a été adoptée :

- Sur la base de 50 centimes d'euro **par jour** (matin seul **ou** matin + soir **ou** soir seul).
- On peut s'inscrire pour 1, 2, 3 ou 4 jours.
- **Forfait annuel par jour.**
- Sur la base de 30 semaines afin de tenir compte des éventuels jours sans école.
- Le mercredi reste totalement gratuit.
- La garderie reste gratuite pour tous les élèves :
 - après le départ de la navette le matin (matin 8h30)
 - avant l'arrivée de la navette l'après-midi (soir 17h)

Tarifs à l'année :

	lundi	mardi	jeudi	vendredi
1 enfant	15 euros	15 euros	15 euros	15 euros
2 enfants	25 euros	25 euros	25 euros	25 euros
3 enfants	30 euros	30 euros	30 euros	30 euros

Le même tarif dégressif que pour la cantine, (calculé au Quotient Familial définis par le Conseil Municipal) sera appliqué, soit :

	Lundi / mardi /jeudi ou vendredi			
	0 %	5% (QF1)	20% (QF 2)	40% (QF 3)
1 enfant	15 €	14.25€	12 €	9 €
2 enfants	25 €	23.75 €	20 €	15 €
3 enfants	30 €	28.50 €	24 €	18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs proposés pour la garderie scolaire à compter de la rentrée 2016/2017.
- D'appliquer le tarif dégressif, comme pour la cantine scolaire
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.
- D'inscrire les crédits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle également que lors de ce même débat budgétaire pour le vote du BP 2016, il a été décidé d'augmenter le prix du repas scolaire de 0,20 €, représentant la part transport.

Après discussion, il est décidé de limiter l'augmentation du repas à 0,20 €. Une éventuelle augmentation supplémentaire sera débattue ultérieurement au changement de statuts du SIVURS si nécessaire. Le conseil municipal décide également d'appliquer le tarif différentiel sur les nouveaux prix des repas.

Tarifs 2016 de la cantine scolaire – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 – Modalités d'application.

CM-05-2016 - 26/04

Devant les difficultés à équilibrer le BP 2016, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la participation communale appliquée au prix des repas scolaires, s'élevant à 0,20 € par repas.

Monsieur ESPIC Xavier, Maire, rappelle à son Conseil Municipal que par délibération en date du 7 février 2007, il a décidé de mettre en place sur la commune d'Aureville, des tarifs différentiels du prix de la cantine scolaire en fonction des revenus et du nombre de personnes de chaque famille. Les taux de réduction ont été définis.

Cette mesure s'applique aux enfants d'Aureville qui fréquentent les cantines scolaires de l'école maternelle du SIEMCA (Syndicat Intercommunal de l'École Maternelle des Coteaux de l'Ariège) et du primaire (Regroupement Pédagogique Intercommunal Aureville/Clermont le Fort).

Cette délibération a pour objet de préciser les tarifs appliqués à chaque taux définis.

Prix des repas :

	Repas maternelle	Repas primaire
Pas de réduction pour les enfants ne bénéficiant pas de remise	3,39 €	3,49 €
Réduction de 5 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 3	3,22 €	3,31 €
Réduction de 20 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 2	2,71 €	2,79 €
Réduction de 40 % pour les enfants bénéficiant du coefficient 1	2,03 €	2,09 €

Monsieur le Maire rappelle que la Commune d'Aureville prend en charge la facturation des repas de tous les enfants d'Aureville quel que soit leur lieu de scolarisation (École de Clermont le Fort ou Aureville, SIEMCA) et assume sur le budget communal la somme représentant la différence entre le tarif du SIVURS et celui appliqué par la commune.

Le SIEMCA et la commune de Clermont le Fort factureront à la commune d'Aureville, les repas sur la base de leurs tarifs respectifs.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an.

SIVURS

La Préfecture de la Haute-Garonne confirme sa décision de dissoudre le syndicat SIVURS.

Deux solutions sont envisagées : l'absorption du syndicat par le Sicoval ou la création d'un Office Public. Un débat doit se tenir au sein du comité syndical qui souhaite garder la gouvernance au niveau du bureau et ne pas perdre sa latitude sur la gestion.

Le SDEHG propose des diagnostics énergétiques sur les bâtiments communaux au tarif de 200 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de ne pas faire de diagnostics tant que des travaux de réhabilitation ne sont pas en projet.

CDG 31

Le CDG31 propose aux communes de participer à un appel d'offre concernant la mise en place d'une prévoyance sante et/ou mutuelle pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose de participer à cet appel d'offre.

MISSION OPTIONNELLE CDG31 : CONVENTIONS DE PARTICIPATION EN SANTE ET PREVOYANCE - MANDAT

CM-05-2016 - 27/04

Vu l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, complété par le décret du 8 Novembre 2011 donnant la possibilité aux employeurs publics territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Pour les structures de moins d'un effectif de 50 agents au plus et dépendant du Comité Technique du CDG31 :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG31 a mis en place une mission optionnelle Conventions de participation en Santé et en Prévoyance.

Ce service a vocation à :

- permettre à tout employeur territorial du département de la Haute-Garonne, d'adhérer à un service mutualisé de conventions de participation en Santé et/ou Prévoyance;
- permettre à tout agent d'un employeur territorial ayant adhéré à ce service, d'accéder à une offre de couverture en Santé et Prévoyance potentiellement attractive du fait des économies d'échelle, en bénéficiant d'une participation de son employeur à sa couverture sociale.

Monsieur le Maire précise que ce service doit obligatoirement être associé à une participation de l'employeur au financement de la couverture sociale complémentaire de ses agents dans les conditions fixées règlementairement (montant unitaire par agent, éventuellement modulable dans un but d'intérêt social sur la base du revenu ou de la situation familiale).

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG31 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques choisis, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.

Monsieur le Maire indique que la réalisation du service s'effectuera selon les termes de la notice de présentation fournie par le CDG31 et qui demeura annexée à la présente délibération.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de :

- donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé et pour la réalisation d'une couverture en Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31 ;
- indique que les participations employeur envisagées par agent et par mois pour la couverture Santé et Prévoyance sera définie ultérieurement.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Réfection de la toiture

Monsieur le Maire informe son Conseil municipal qu'il est nécessaire de voter des avenants au marché de travaux de la réfection de la toiture.

Avenants au marché public de travaux de sauvegarde du hangar Lauragais.

CM-05-2016 - 28/05

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application des délibérations du conseil municipal n° 02-2016 – 46/03 du 26/01/2016 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de travaux de sauvegarde du hangar Lauragais.

VU la délibération n° 03/2014-09/04 du conseil municipal du 28 mars 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres du 21 avril 2016.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2016 de la ville,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De conclure les avenants d'augmentation ci-après détaillés avec les entreprises suivantes dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de travaux de sauvegarde du hangar Lauragais.

Lot n° 1 ;

- **Attributaire** : entreprise BATI RENOV, 16, allée de la Limagne - 31 300 TOULOUSE
- Marché initial du 18 février 2016 - montant : 17 373.17 € HT
- Avenant n° 1 - montant : 3 440.52 € HT
- Nouveau montant du marché : 20 813.69 € HT
- Objet : Remplacement de cunettes en surface pour eaux pluviales par des canalisations PVC enterrées, et regards complémentaires pour récupération EP.

Lot n° 2 ;

- **Attributaire** : entreprise SARL BEGUE Philippe 1662, route de la Côte rouge 31 330 MERVILLE
- Marché initial du 18 février 2016 - montant : 53 502.56 € HT
- Avenant n° 1 - montant : 5 024.81 € HT
- Nouveau montant du marché : 58 517.37 € HT
- Objet : Surcharge complémentaire d'un faux-plafond CF et équipement techniques ultérieurs, soit une surcharge de 47kg/m² environ à prendre en compte pour le dimensionnement de la charpente. Modification des sections des poutres en conséquence.

- d'autoriser le maire à signer les avenants considérés ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

VIE COMMUNALE

COMMISSION URBANISATION/VOIRIES/TRAVAUX

Travaux de sauvegarde du hangar - Toiture

Les travaux de couverture sont en cours, la réception du chantier est prévue pour fin juin. Les travaux ont pris un peu de retard à cause de nappes d'eau rencontrées sous l'édifice et l'effondrement accidentel d'une arche, lors de l'évacuation de l'ancienne charpente.

Chemins communaux

Des travaux de reprises de chaussées sont en cours sur la commune. Notamment les nids de poules et la réfection du rond point du lotissement.

COMMISSION ECOLE/SPORT/ASSOCIATIONS

École

A la demande de la commune de Goyrans, une réunion inter village (Aureville, Clermont et Goyrans) est prévue pour parler de l'avenir de nos 3 écoles.

Le livret d'inscription pour la rentrée 2016 est en cours. Des petits travaux d'entretien ont été réalisés à l'école d'Aureville.

BASC

Une sortie foot a été organisée.

Associations

Comité des Fêtes

A la suite de la soirée « latino » organisée par le Comité et à cause du manque d'organiseurs de l'association, le Président et la secrétaire ont démissionné.

Anthony BOISLIVEAU (vice-président) assure l'intérim en attendant de nouvelles élections.

La date de la fête locale approche (11 et 12 juin). Une réunion de crise pour sauver la fête, est organisée le vendredi 13 mai 2016 à 20h30.

Monsieur le Maire assistera à cette réunion afin d'essayer d'aider le Comité à maintenir la fête annuelle.

Campestral

Le Campestral aura bien lieu les 10 et 11 septembre 2016. Le programme sera adapté aux subventions accordées, qui sont de plus en plus réduites. (Sicoval : 4000 € sur 8 500€ demandés)

Aurecler

La kermesse se déroulera le 25 juin 2016.

CCAS

Le BP 2016 du CCAS a été voté lors de la réunion du 14 avril 2016.

Une rencontre avec le Président du Secours Populaire a été organisée.

Le repas des aînés est reporté au 1^{er} octobre 2016.

VIE INTERCOMMUNALE

SICOVAL

Georges SALEIL présente l'ordre du jour du prochain conseil communautaire :

- Aide à l'accessibilité, Aureville est éligible – Subvention de la Région : 3 987 €
- Création d'un funérarium et d'un crématorium sur le territoire.
- Pistes cyclables
- Comptabilisation du règlement déchets – forfait + majoration.

Commissions du Sicoval

Transport et déplacements

Débat sur la 3eme ligne du métro

Économie

- Livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur le territoire du Sicoval
- Pépinière d'entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

LES RENDEZ-VOUS

- Cycle car : manifestation sur la commune le 7 mai 2016. 11h30, apéritif offert par la commune.
- Repas « DDE » : le vendredi 3 juin 2016 à midi.
- Infos sur le site Internet du Sicoval
- Réunion bilan du Conseil : Date à fixer.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire, lève la séance à minuit.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera **le 31 mai 2016** à 20h30.

CM-05-2016 - 24/01 : Choix de l'aménageur du futur lotissement

CM-05-2016 - 25/02 : Mise en place du tarif de la garderie scolaire – Tarifs dégressifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016 – Modalités d'application.

CM-05-2016 - 26/03 : Tarification de la garderie scolaire.

CM-05-2016 - 27/04 : Tarification de la cantine scolaire.

CM-05-2016 - 28/05 : Avenants au marché public de travaux de sauvegarde du hangar Lauragais.

1. <i>BACCHIN Patrice</i>	<i>Absent</i>
2. <i>BUFF Florence</i>	
3. <i>CAMUS Gabriel</i>	
4. <i>CASSAN Christine</i>	
5. <i>ESPIC Xavier</i>	
6. <i>GILLES André</i>	<i>Absent</i>
7. <i>LANDREA Benoît</i>	
8. <i>MANENT Corinne</i>	
9. <i>MOUMIN Jean-Marc</i>	
10. <i>PAGANI-CABANNE Florence</i>	
11. <i>PIQUET Marcelle</i>	<i>Absente</i>
12. <i>RIOCROS Jean-Pierre</i>	<i>Absent</i>
13. <i>SALEIL Georges</i>	
14. <i>SOLEIL Philippe</i>	
15. <i>TARROUX Francis</i>	